

À : Comité scolaire de Boston
 De : Monica Hogan, Surintendante Adjointe, Stratégie et Mise en Œuvre des Données
 Apryl Clarkson, Senior Executive Director of Data and Accountability
 CC : Mary Skipper, surintendante
 Re : Politique d'admission dans les écoles d'examen
 Date: Le 1 novembre 2023

Cette note sert de mise à jour pour le Comité Scolaire à partir de la réunion du 4 octobre. Elle comprend:

1. Un calendrier pour le public et pour le Comité Scolaire du processus d'admission, y compris le moment où le Comité Scolaire recevra des mises à jour supplémentaires
2. Réponses aux questions spécifiques des réunions du 4 octobre et du 18 octobre des membres du comité
3. Other considerations for potential recommendations
4. Review of the task force discussions and the stated rationale by task force members as to why particular recommendations, including bonus points based on poverty level of the school attended, were made

PARTIE UN: Timeline for Exam School Invitation Distribution

Le tableau suivant présente le calendrier approximatif des invitations aux examens scolaires pour SY24-25. Le cycle d'invitation commence plus d'un an avant l'inscription des élèves dans les écoles d'examen. Le Comité Scolaire recevra un rapport mis à jour après chaque période d'invitation, probablement en juin. The district continues to consider ways in which the admissions timeline may be accelerated to send invitations out to families sooner.

Avril 2023	Séance d'Information sur l'Inscription avec traduction disponible pour les familles intéressées à postuler pour la nouvelle année scolaire.
Juin 2023	Tests de week-end MAP pour les élèves non-BPS. Tests en classe pour les élèves BPS.
Jullie 2023	Les résultats des tests sont envoyés par courrier aux familles BPS et non-BPS.
Septembre 2023	Collecte et vérification de la documentation pour les écoles avec 10 points. Collecte des dossiers de 5e et 7e années de l'année scolaire précédente.
Septembre 2023 - octobre 2023	Appels d'Offres pour le Contrat d'Auditeur Externe.
Septembre - novembre 2023	Création de matériel et de lettres pour les familles. Mises à jour du site Web. Travail collaboratif avec la Ville sur les données de niveaux et les mises à jour sur le site Internet.
Le mardi 10 octobre 2023	Vérification de la Résidence dans la Ville de Boston pour les élèves non-BPS. Ce processus doit être complété pour être pris en considération pour le bassin de candidats.

Le vendredi 17 novembre 2023	Clôture de la vérification de résidence (date fixée par une politique SC précédente).
9 et 10 décembre 2023	Tests MAP pour les élèves BPS et non-BPS.
Janvier 2024 :	Résultats des tests MAP envoyés aux familles.
4 janvier - 9 février 2024	Les familles BPS remplissent les formulaires de Choix d'Ecole et classent les Ecoles d'Examen par ordre de préférence pour être prises en compte pour le bassin de candidats.
Février 2024	Collections de notes pour tous les candidats.
Mars 2024	Des lettres de notification d'éligibilité sont envoyées aux élèves atteignant le B ou un GPA supérieur en ELA, mathématiques, sciences et études sociales.
Mars et avril 2024	Scores composites calculés. Les points sont attribués à ceux qui se qualifient. Niveaux vérifiés. L'audit a été réalisé et vérifié.
Avril / Mai 2024	Les décisions d'affectation sont publiées. Données d'invitation <u>SY24-25</u> disponibles pour analyse.
2024 septembre	Premier jour d'école
2024 octobre	Données sur les résultats des élèves disponibles pour le cycle d'admission <u>SY23-24</u>

DEUXIÈME PARTIE: Questions des Membres

Analyse concernant les invitations à des élèves économiquement défavorisés

Ce tableau représente le nombre d'élèves qui ont postulé pour une place à l'école d'examen pour la 7e année et qui ont été identifiés comme économiquement défavorisés et qui ont reçu 0 point bonus lors du processus de candidature pour l'admission SY23-24.

Niveau	Pas Reçu d'Invitation		Reçu une invitation	
	n	%	n	%
1	0	0,0%	0	0,0%
2	0	0,0%	4	25,0%
3	0	0,0%	3	18,8%
4	1	7,7%	2	12,5%
5	0	0,0%	4	25,0%
6	2	15,4%	0	0,0%
7	5	38,5%	1	6,3%
8	5	38,5%	2	12,5%
Total	13		16	

Analyse concernant les invitations à des élèves non défavorisés fréquentant une école Titre 1

Ce tableau représente le nombre d'élèves qui ont postulé pour une place à l'école d'examen de 7e année et qui ont été identifiés comme n'étant pas économiquement défavorisés et qui ont reçu 10 points bonus lors du processus de candidature pour l'admission SY23-24.

Niveau	Pas Reçu d'Invitation		Reçu une invitation	
	n	%	n	%
1	0	0,0%	22	6,3%
2	0	0,0%	33	9,4%
3	0	0,0%	25	7,1%
4	1	1,8%	45	12,8%
5	0	0,0%	43	12,3%
6	16	28,1%	49	14,0%
7	28	49,1%	76	21,7%
8	12	21,1%	58	16,5%
Total	57		351	

Différentiel du score composite moyen entre les écoles de Titre 1 et les écoles hors Titre 1

Le tableau ci-dessous montre le score composite moyen du cycle d'admission SY23-24 pour les élèves fréquentant des écoles qui reçoivent 10 points, les élèves fréquentant des écoles qui ne reçoivent pas 10 points et le score composite moyen global. Tous les scores de ces moyennes reflètent les scores avant l'ajout de points. La différence est d'environ 8 points.

Score composite moyen – Tous les élèves, aucun point	85,6
Score Composite Moyen - Éléves Fréquentant des Ecoles qui ne reçoivent pas de points	91,4
Score composite moyen - Éléves fréquentant des écoles qui reçoivent des points (avant que des points supplémentaires ne soient ajoutés)	83,2
<i>Différence</i>	-8,2

Les membres du Comité Scolaire ont demandé des données pour mieux comprendre la différence dans le score composite moyen des élèves fréquentant des écoles qui reçoivent 10 points par rapport aux écoles qui n'en reçoivent pas. Pour le cycle d'admission SY23-24,

Collecte d'informations sur les revenus individuels

Les membres du Comité Scolaire ont soulevé plusieurs questions concernant la collecte de renseignements sur le revenu individuel à utiliser dans le processus d'admission. Ce sujet a été débattu par l'ESATF, mentionné dans la section ci-dessus, et il a finalement été décidé de ne pas le poursuivre. Pour les élèves actuellement inscrits, le district obtient des informations sur le statut économiquement défavorisé via la Passerelle Virtuelle du Bureau Exécutif de la Santé et des Services Sociaux. Ces informations ne sont pas collectées pour les élèves lors du processus d'inscription et ne sont obtenues qu'une fois qu'un élève s'est inscrit. Le district a contacté le personnel du DESE pour mieux comprendre s'il est possible d'obtenir ces informations avant que l'élève ne s'inscrive dans le district.

L'ajout de la collecte d'informations sur le revenu individuel que les élèves pourront utiliser dans le processus de candidature entraînera probablement des obstacles accrus à l'inscription pour les élèves sur lesquels il est conçu pour avoir le plus d'impact. L'expérience passée dans l'administration de l'éducation montre une diminution de la participation à mesure que des étapes et des exigences supplémentaires sont ajoutées aux processus d'admission. À titre d'exemple, Hillman et Brueker (2017) notent une diminution du pourcentage de familles remplissant une demande FAFSA après la suppression de l'outil d'importation directe de l'IRS sous l'administration Trump. De même, le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire de MA [a noté](#) que l'une des principales raisons du passage au modèle de Disposition d'Éligibilité Communautaire pour les repas scolaires était « d'accroître la participation des enfants aux programmes de repas scolaires ». Ces exemples soulignent une évolution vers des pratiques plus inclusives en réduisant les charges administratives liées à la collecte des revenus individuels. Les membres de l'ESATF en étaient conscients, ainsi que de la charge administrative supplémentaire imposée au personnel du district pour gérer et traiter la collecte d'informations sur les revenus individuels.

Liste des écoles et leur pourcentage d'élèves économiquement défavorisés

Le [tableau joint ici](#) montre le pourcentage d'élèves économiquement défavorisés par école utilisé dans le cycle d'admission SY23-24. Les données sont disponibles pour toutes les écoles BPS et à charte du DESE, ainsi que les données pour les autres écoles qui les ont fournies au district pendant le cycle d'admission. La moyenne sur cinq ans est calculée à partir des données des années scolaires suivantes : SY17-18, SY18-19, SY19-20, SY20-21 et SY21-22. Les candidats des écoles où le pourcentage est surligné en orange seront éligibles aux 10 points supplémentaires. Veuillez noter que c'est l'école que le candidat a fréquentée au cours de l'année scolaire 2021-2022 qui sera prise en compte pour déterminer l'éligibilité aux points supplémentaires. Pour les candidats de 7e année, il s'agira de l'école qu'ils ont fréquentée en 5e année. Pour les candidats de 9e année, il s'agit de l'école qu'ils ont fréquentée en 7e année.

PARTIE TROIS: Other considerations for potential recommendations

En ce qui concerne les modifications/amendements potentiels à la politique actuelle, la Politique d'Admission aux Ecoles d'Examen du comité scolaire stipule ce qui suit :

Cette politique sera évaluée et appréciée tous les cinq ans.

Bien que le libellé de la politique exige que le Comité Scolaire évalue la politique d'admission aux examens tous les cinq ans, il n'interdit pas au Comité Scolaire d'évaluer, d'apprécier ou de modifier la politique avant cinq ans et n'exige pas non plus que le Comité Scolaire modifier la politique tous les cinq ans.

Le Comité Scolaire nous a demandé de considérer, d'évaluer et de mieux comprendre l'impact des 10 points accordés aux écoles comptant 40 % ou plus d'élèves économiquement défavorisés. Puisqu'il s'agit de la première année complète de mise en œuvre, notre recommandation continue d'attendre au moins une année supplémentaire de données sur les invitations pour comprendre s'il existe des tendances préoccupantes. Nous avons également des inquiétudes et des hésitations à l'idée de modifier une partie de la politique sans une compréhension plus approfondie de l'impact que ce changement aurait sur d'autres parties de la politique qui pourraient être inconnues, mais nous comprenons également le désir du Comité de comprendre certaines possibilités. Nous avons répertorié ci-dessous certaines des considérations que nous évaluons plus en détail :

1. Devrions-nous ajouter une disposition à la politique pour garantir que les élèves qui obtiennent un score parfait aient accès à leur premier choix d'école d'examen ?

2. Comment déterminer le nombre de points approprié pour tenir compte des différences de performance entre les différents types d'écoles ? Devons-nous considérer le différentiel de score composite moyen entre les écoles Titre 1 et les écoles Non-Titre 1 par niveau ? Quel est l'impact sur la diversité socio-économique si l'on change le nombre de points ?
3. Devrions-nous explorer davantage et envisager d'utiliser les informations sur le revenu individuel pour des points supplémentaires ? Comment pouvons-nous garantir que tous les élèves économiquement défavorisés reçoivent des points supplémentaires, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent ?
4. Comment mieux comprendre l'impact de la politique actuelle et les changements potentiels spécifiques à une représentation croissante des Elèves Handicapés et des Apprenants Multilingues ?

**QUATRIÈME PARTIE : Historique du Groupe de Travail sur l'Ecole d'Examen :
Résumé du Développement des Points Bonus dans le Cadre de l'Elaboration de la Politique de l'Ecole d'Examen**

En octobre 2020, le Comité Scolaire de Boston a voté en faveur d'une politique intérimaire d'un an pour les admissions aux examens scolaires, élaborée par un Groupe de Travail de la Surintendante. Dans le cadre de cette recommandation, le Comité Scolaire de Boston a également voté en faveur de la création d'un Groupe de Travail sur les Admissions aux Ecoles d'Examen (ESATF) en tant qu'organe du Comité Scolaire. L'ESATF a été chargée de recommander une nouvelle politique d'admission scolaire aux examens permanents, faisant suite à la politique intérimaire d'un an du « code postal ».

L'ESATF était coprésidé par Tanisha Sullivan, NAACP, et Michael Contampasis. Les personnes suivantes étaient membres du Groupe de Travail (les rôles indiqués reflètent leurs rôles à l'époque) :

- Coprésident, Michael Contompasis, ancien Directeur de l'Ecole Boston Latin School et ancien Surintendant des BPS
- Coprésidente, Tanisha Sullivan, Présidente de la Succursale de Boston de la NAACP et ancienne Directrice de l'Équité des BPS
- Pasteur Samuel Acevedo, Coprésident du Groupe de Travail sur les Lacunes en Matière d'Opportunités et de Réalisations
- Acacia Aguirre, parent, École John D. O'Bryant School of Math and Science
- Simon Chernow, élève, Boston Latin Academy
- Matt Cregor, Comité des Conseillers Juridiques en Santé Mentale, Cour judiciaire Suprême
- Tanya Freeman-Wisdom, Directrice d'école, John D. O'Bryant School of Math and Science
- Katherine Grassa, Directrice d'École, Curley K-8 School
- Zena Lum, parent, Boston Latin Academy
- Zoe Nagasawa, élève, Boston Latin School
- Rachel Skerritt, Directrice d'école, Boston Latin School
- Rosann Tung, Chercheuse Indépendante
- Tamara Waite, parent, école Philbrick Elementary School

L'ESATF a tenu 27 réunions publiques entre février et juin 2021. Les réunions se sont tenues virtuellement et comprenaient des délibérations entre les membres, quatre séances d'écoute communautaire, des présentations d'experts en matière d'admission aux examens scolaires ainsi que d'autres employés du district scolaire de la ville urbaine. L'ESATF était composé de Monica Roberts, Chef de l'Avancement des Elèves, de la Famille et de la Communauté ; Monica Hogan, Directrice Exécutive Principale des Données et de la Responsabilité ; et Lena Parvex, Coordinatrice du Comité Scolaire. Tous les supports, y compris les enregistrements de l'ESF sont disponibles sur le site Internet du Comité Scolaire [ici](#).

Le schéma suivant est un résumé des délibérations de l'ESTAF liées aux points bonus dans le cadre du processus d'admission aux écoles d'examen approuvées. En raison du nombre d'heures que le Groupe de Travail a passé à délibérer, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les délibérations, mais d'un calendrier du développement des points bonus dans le cadre de la politique actuelle d'admission aux écoles examens.

Le 23 mars 2021 :

Introduction à l'ESTAF du Concept de Points Bonus Basés sur l'Ecole Fréquentée

- Présentation du personnel des BPS à l'ESATF concernant les critères des écoles d'examen pour les écoles de Détroit, Chicago et San Francisco.
- La Politique d'Admission de Détroit offre aux élèves des écoles publiques de Détroit 10 points bonus ainsi qu'à ceux qui vivent à moins de 1 à 2 miles de l'école.
- La Coprésidente Sullivan prend note des commentaires publics demandant des points bonus pour les élèves BPS et propose que l'ESATF envisage des points bonus pour les élèves BPS pour les admissions aux examens scolaires.

Le 30 mars 2021 :

Examen des Politiques Scolaires Relatives aux Examens du District Scolaire de Chicago et de Charlotte-Mecklenburg

- Révision de la politique d'admission des Ecoles Publiques de Chicago qui incorporait 4 niveaux socio-économiques (selon les données des secteurs de recensement) pour la distribution des invitations après un pourcentage réservé d'admissions basées sur le mérite.
- Données Révisées du District Scolaire de Charlotte-Mecklenburg qui utilisent un système d'admission quasi-loterie pondéré par le statut socio-économique examinant à la fois les données des secteurs de recensement et les données individuelles en demandant (éventuellement) aux familles de déclarer le niveau d'éducation des parents, le nombre d'individus dans le ménage et le revenu du ménage. pour compléter les données du recensement.
Les invitations à la loterie sont ensuite distribuées par classement en fonction du statut socio-économique afin de répartir le statut socio-économique de leurs 67 écoles magnet.

Le 27 avril 2021 :

Présentation de la Politique d'Admission de Détroit Incluant les Points Bonus

- Le Directeur des Admissions Sélectives de Détroit présente les admissions aux six écoles secondaires d'examen de Détroit, y compris la politique de Détroit consistant à attribuer des points bonus aux élèves des écoles publiques.
- Les élèves des Ecoles Publiques Non-Detroit sont éligibles pour postuler aux écoles d'examen, mais ne seraient pas éligibles aux points bonus.

Le 18 mai 2021 :

Un Membre de l'ESATF Discute de la Justification de l'Attribution de Points en Fonction de l'Ecole Fréquentée

- Skerritt exprime son intérêt pour le modèle de Détroit où les candidats pouvaient postuler en tant qu'individus, avec des facteurs et considérations supplémentaires basés sur leur statut spécifique.
- Skerritt dit qu'elle aimerait examiner le type d'école que fréquente un élève, car certaines des inégalités autour de choses telles que la préparation aux examens et les ressources sont souvent étroitement liées aux ressources et au statut des écoles.
- Skerritt a déclaré qu'il est trop difficile d'évaluer les niveaux de revenus individuels des individus étant donné la difficulté d'amener les gens à soumettre d'autres informations.
- Elle a suggéré d'examiner le type d'école en fonction des pourcentages d'élèves économiquement défavorisés.

mardi 25 mai 2021:

Proposition d'Attribuer Dix Points aux Elèves Fréquentant des Ecoles où 50 % des Elèves sont Economiquement Défavorisés, Discussion et Délibération

- Les membres ont parlé de la proposition d'accorder des points aux élèves s'ils venaient d'écoles avec un niveau de pauvreté vérifié de 50 % ou plus et de la manière dont cela permettrait de répondre au facteur de diversité socio-économique.
- Ils ont expliqué comment ce problème serait résolu pour les élèves des écoles à charte, privées et paroissiales, s'ils ne pouvaient pas obtenir les informations auprès des familles individuelles.
- Lum a demandé s'ils pouvaient, comme filtre secondaire, examiner les écoles elles-mêmes et ajouter les points pour ceux qui viennent d'écoles à niveau de pauvreté élevé, quel que soit le niveau de résidence qu'ils avaient.
- Contampassis explique que sa proposition d'attribuer 10 points à un élève fréquentant une école représente 50 % d'un manque de cohérence dans l'enseignement dans tout le district, en particulier de la maternelle à la 6e année, et équilibre le manque d'accès à des écoles et à un enseignement de qualité.
- Sullivan dit que les 10 points concernaient la socio-économie pour les écoles qui ont vérifié que le niveau de pauvreté était de 50 % ou plus, ce qui présente une concentration de pauvreté plus élevée qui répond au facteur de diversité socio-économique.
- Elle voulait trouver un mécanisme qui ne soit pas « uniquement » privé, à charte ou BPS et je voulais trouver une mesure qui s'étendait à tous les types d'écoles.
 - Les écoles non BPS devraient vérifier que 50 % de leurs élèves sont économiquement défavorisés
- Contampassis ne croit pas que le District puisse obtenir efficacement des informations sur le revenu de chaque élève, c'est pourquoi le système basé sur des points dans les écoles très pauvres est un parapluie pour capturer les élèves économiquement défavorisés.
- Les points ne sont pas exclusifs aux BPS, les écoles à charte et paroissiales pourraient potentiellement entrer dans cette catégorie
- Contampassis déclare que les secteurs de recensement utilisant le revenu médian placeront certains élèves dans des niveaux dont le revenu ne correspond pas à ce niveau et que les points peuvent compenser cela.
- Tung déclare que plus ils se rapprochent de la situation socio-économique de chaque élève, mieux c'est, ils devraient donc utiliser des géocodes, des secteurs de recensement et des écoles nourricières.
- Contampassis déclare que le revenu économique individuel des élèves est difficile à saisir parce que le district ne l'a pas et qu'ils seraient obligés de le demander aux familles individuelles.
- Hogan explique qu'en 2014/2015, le Massachusetts est passé de formules de repas gratuits et réduits à des districts scolaires avec un pourcentage suffisamment élevé d'élèves éligibles à un déjeuner gratuit. Les BPS ne collectent donc plus les formulaires de demande de déjeuner gratuit et réduit. La mesure de remplacement introduite par l'État était basée sur la participation à des programmes financés par l'État tels que SNAP, Mass Health/Medicaid, l'Assistance Temporaire pour les Enfants à Charge et d'autres programmes d'aide de l'État dans lesquels le Bureau Exécutif de la Santé et des Services Sociaux effectue un processus de certification direct dans lequel ils disent au DESE que la famille de cet élève participe à ce programme et qu'elle est donc considérée comme économiquement défavorisée.
 - Les BPS obtiennent les informations de l'État mais n'obtiennent que les informations relatives aux élèves inscrits aux BPS. Les BPS ne sauraient pas au moment de la candidature qu'un élève non-BPS serait admissible au processus de certification directe.

Le mardi 1 juin 2021

Discussion Continue sur l'Obtention d'Informations sur le Revenu des Elèves Individuels par Rapport aux Points pour la Fréquentation des Ecoles très Pauvres

- L'ESATF a présenté des simulations pour différents types de modèles d'admission impliquant des niveaux
- Gregor suggère d'examiner les revenus individuels.
- Grassa répond qu'il serait difficile d'obtenir et de vérifier les données socio-économiques individuelles des élèves et que cela poserait des difficultés aux familles sans papiers.
- Skerritt a suggéré que le Groupe de Travail examine les écoles comptant de fortes concentrations d'élèves socio-économiquement défavorisés, afin que les familles n'aient pas à soumettre leurs informations individuelles.

Le 14 juin 2021 :

L'ESATF Parvient à un Consensus pour Attribuer Dix Points aux Elèves Fréquentant des Ecoles très Pauvres

- Tung a déclaré qu'elle souhaitait également continuer à envoyer des écoles regroupées par Indice d'Opportunité (OI) dans la discussion, car cela touchait à la fois aux exigences de diversité géographique et de statut socio-économique (SES). Elle n'était pas d'accord avec l'attribution de 20 % des sièges à l'échelle de la ville dans tout mécanisme, car elle pensait que cela serait exclusif. Elle a ajouté que les Ecoles Publiques non-Boston (BPS) devraient être regroupées dans leur propre groupe.
- Skerritt a commenté qu'elle ne pensait pas que les écoles à charte avec une population plus défavorisée devraient être dans la même catégorie que les écoles indépendantes. Elle a suggéré de réserver un certain nombre de places aux élèves provenant d'écoles particulièrement défavorisées sur le plan économique. Elle a déclaré qu'un certain pourcentage serait réservé aux facteurs socio-économiques et que l'autre pourcentage pourrait continuer avec le modèle par niveaux pour ces sièges et les attribuer via un classement par niveaux en utilisant toujours les secteurs de recensement, ou en l'utilisant en combinaison avec certains des autres modèles proposés. .
- Sullivan évoque le consensus actuel de l'ESATF sur les options :
 - Option 1 : 20 % sont répartis dans toute la ville en fonction du rang direct et 80 % sont répartis par niveaux de rang direct.
 - Option 2 : 20 % sont attribués à un rang droit dans toute la ville et 80 % attribués au sein des niveaux par loterie
 - Option 3 : Modèle hybride : 20 % des sièges ont été attribués à un rang droit dans toute la ville, 80 % répartis en niveaux, avec 70 % des sièges attribués à un rang droit et 30 % attribués par loterie.
- Sullivan a résumé les points sur lesquels les membres étaient parvenus à un consensus : les mécanismes d'attribution des sièges ; GPA ; et incluant 10 points aux élèves qui fréquentent une école très pauvre.

Le jeudi 24 juin 2021

Discussion sur l'Impact des Points Bonus Basés sur les Ressources de l'Ecole Fréquentée

- Simulations présentées à l'ESATF avec 20 % d'invitations basées sur le mérite et 80 % par niveau socio-économique avec des points et 100 % d'invitations par niveau socio-économique avec des points bonus trouvés [ici](#).
- Aguirre a demandé comment les points affecteraient les élèves du programme METCO, car les écoles de banlieue ne seraient pas considérées comme des écoles à forte pauvreté et les élèves n'obtiendraient pas de points quelle que soit leur situation familiale.
- Sullivan a déclaré que les points supplémentaires pour un niveau de pauvreté élevé étaient basés sur les écoles et que la justification était que les élèves de METCO auraient accès aux ressources en raison des écoles qu'ils fréquentaient.

- Grassa a noté qu'en raison du changement en 6e année, certains élèves pourraient fréquenter une école primaire économiquement défavorisée et aller dans une école moyenne économiquement favorisée, ou vice versa.
- Skerritt a ajouté qu'il serait plus probable que leur éducation soit façonnée par leur expérience en 5e année et non en 6e année. Sullivan a déclaré que, sur la base de ces observations, ils devraient examiner l'école de 5e année fréquentée par un élève, et non la 6e année.
- Tung a proposé une autre option qui consistait à utiliser un score composite comprenant à la fois la Moyenne Pondérée Cumulative (GPA) et l'évaluation avec l'indicateur de pauvreté élevée. Elle a déclaré qu'ils distribueraient ensuite les sièges proportionnellement au groupe géographique ou socio-économique choisi et que ce serait pour 100 % des élèves et pas seulement 80 % des élèves.
- Sullivan a demandé aux membres ce qu'ils pensaient de l'utilisation de l'évaluation comme seuil plutôt que de son utilisation dans le cadre d'un score composite. Acevedo, Cregor, Chernow, Aguirre, Skerritt et Grassa se sont déclarés tous ouverts à l'idée d'utiliser l'évaluation dans un score composite.
- Aguirre a déclaré qu'elle pensait qu'ils devraient discuter du pourcentage du test et de la moyenne générale à prendre en compte avant de discuter de la manière dont ils alloueraient les sièges.
- Sullivan a demandé aux membres de suggérer le pourcentage de poids qu'ils proposaient pour chaque composant. Cregor a suggéré d'utiliser 70 % de notes et 30 % d'évaluation. Dr Tung a suggéré des notes de 80 % et une évaluation de 20 %. Skerritt a suggéré 50 % pour chacun. Aguirre a suggéré 60 % de notes et 40 % d'évaluation.
- Sullivan a déclaré qu'ils demanderaient à Hogan d'exécuter ces simulations avec un indicateur de pauvreté élevée de 10 %.

Le 28 et 29 juin 2021 :

Discussion sur les 20 % Réservés et l'Impact des Points Bonus

- Délibérations du Groupe de Travail sur les recommandations politiques finales qui seront présentées au Comité Scolaire le 30 juin.
- Skerritt a déclaré qu'elle serait plus à l'aise avec le maintien d'un score composite présentant un avantage élevé en matière de pauvreté et qu'elle soutiendrait une répartition de 50 à 50 % ou de 40 à 60 % entre l'évaluation et la GPA. Elle a dit que même si elle faisait confiance à l'intégrité des éducateurs, elle était consciente des différences entre les écoles et qu'avec une moyenne pondérée de 80 à 20 % et une évaluation, ils pourraient voir plus de subjectivité entre les différents types d'écoles et les quartiers. Elle a dit qu'elle était en faveur d'une répartition de 20 à 80 % ou de 100 % par palier pour l'attribution des sièges.
- Sullivan a ensuite suggéré de discuter de l'évaluation de 30 % et de la moyenne cumulative de 70 % sur le score composite d'éligibilité, avec le facteur de 10 % pour les élèves qui fréquentent des écoles très pauvres. Les étudiants seraient placés dans des niveaux socioéconomiques et classés selon leur score composite, et les sièges seraient attribués en conséquence. Elle a suggéré qu'ils utilisent le même processus pour attribuer les sièges que pendant la politique intérimaire, qui était de 10 tours avec 10% des sièges alloués à chaque tour, et les étudiants du niveau socio-économique inférieur choisissent en premier.
- Acevedo a déclaré que même s'il votait pour la répartition des sièges à 100 %, il serait d'accord avec la répartition entre 20 et 80 %, car il s'agit d'une décision sûre.
- Tung a reconnu que la répartition entre 20 et 80 % les avait rapprochés de leur objectif, mais qu'ils pouvaient faire mieux.
- Sullivan a réitéré la clarté de ce que représentaient les 20 % de sièges et qu'elle n'était pas à l'aise de savoir qu'il s'agissait en réalité d'un revenu élevé, d'un quartier et d'un certain groupe démographique racial. Elle a également dit que, s'ils laissaient les 20 % de sièges à l'échelle de la ville à ceux qui voulaient maintenir le statu quo, elle croyait que le Groupe de travail devrait atténuer les torts qu'il causerait à certains des étudiants les plus vulnérables.

- Skerritt a déclaré qu'elle pensait qu'avec l'indicateur de pauvreté élevé et la taille des niveaux, les élèves les mieux classés auraient probablement accès d'une manière ou d'une autre. Contompasis a suggéré que s'ils optaient pour la tranche 20 à 80 %, ils devraient avoir un indicateur de pauvreté de 10 points pour chaque élève fréquentant une école avec un taux de pauvreté de 50 % ou plus. Les étudiants qui étaient sans abri, au Département des enfants et des familles (DCF), ou à Boston Housing Authority (BHA) devraient obtenir cinq points supplémentaires.
- Acevedo a déclaré que même s'il votait pour la répartition des sièges à 100 %, il serait d'accord avec la répartition entre 20 et 80 %, car il s'agit d'une décision sûre.
- Tung a reconnu que la répartition entre 20 et 80 % les avait rapprochés de leur objectif, mais qu'ils pouvaient faire mieux.
- Contompasis a suggéré que s'ils optaient pour la tranche 20 à 80 %, ils devraient avoir un indicateur de pauvreté de 10 points pour chaque élève fréquentant une école avec un taux de pauvreté de 50 % ou plus. Les étudiants qui étaient sans abri, au Département des enfants et des familles (DCF), ou à Boston Housing Authority (BHA) devraient obtenir cinq points supplémentaires.

Le mercredi 30 juin 2021

- Les coprésidents de l'ESATF, Sullivan et Contompasis, ont présenté une [recommandation](#) au Comité Scolaire et à la Surintendante. La recommandation comprenait :
 - Admissibilité des élèves de GPA B ou supérieur
 - Calcul du score composite de 30 % d'évaluation / 70 % de notes, plus des points supplémentaires
 - Les élèves fréquentant des écoles dont 50 % ou plus d'élèves sont identifiés comme économiquement défavorisés recevraient 10 points supplémentaires lors du processus d'invitation.
 - Les élèves sans abri, les élèves pris en charge par le DCF et les élèves vivant dans un logement BHA recevraient 15 points supplémentaires lors du processus d'invitation.
 - 20 % des invitations seraient distribuées dans toute la ville et 80 % seraient distribuées par niveau socio-économique.

Le mercredi 14 juillet 2021

- La Surintendante de l'époque, la Dre Brenda Cassellius, a présenté sa [recommandation finale de politique](#) au Comité Scolaire pour un vote. Sur la base des commentaires de la communauté, y compris d'une séance d'écoute du SC tenue le 7 juillet, les modifications suivantes ont été apportées à la recommandation initiale :
 - Modifier le seuil de 10 points pour les écoles comptant 40 % ou plus d'élèves identifiés comme économiquement défavorisés, plutôt que 50 %, afin de s'aligner sur le seuil de la législation ESSA pour les programmes du Titre 1 à l'échelle de l'école.
 - Distribuer 100 % des invitations par niveau socio-économique.